

Concours

« Patrimoines naturels des Alpes-Maritimes en vidéo »

Le Département des Alpes-Maritimes a lancé auprès des enseignants des collèges un appel à projet pour la réalisation de vidéos courtes de 1 à 3 minutes sur le thème « Patrimoines naturels en vidéo ». Cet appel à projets accompagne le développement de la plateforme « Regards de collégiens » <https://regardsdecollégiens.departement06.fr> destinée à valoriser les projets numériques réalisés par les collégiens ou avec leur participation, issus d'expériences pédagogiques s'appuyant sur les ressources culturelles et environnementales des Alpes-Maritimes.

REGLEMENT DU CONCOURS

Objectif

Le concours, en distinguant les meilleures vidéos courtes réalisées dans le cadre de l'appel à projet « Patrimoines naturels en vidéo », a pour objectif d'encourager la production audiovisuelle consacrée au patrimoine naturel du département sous tous ses aspects : grand paysage, espace naturel protégé, jardin historique, focus sur un arbre ou une plante, témoignage d'un professionnel, etc.

Modalités de participation

L'appel à projet « Patrimoines naturels en vidéo » s'adresse à tous les enseignants des collèges publics et privés des Alpes-Maritimes. Les enseignants sont invités à prendre connaissance du processus de publication dans la rubrique dédiée du site Internet « Regards de collégiens » :

<https://regardsdecollégiens.departement06.fr/participer-a-regards-de-collégiens-29721.html>

Pour mémoire, le fichier de la vidéo (d'une durée de 1 à 3 minutes) devra être chargé au préalable sur la plateforme de l'Académie de Nice <https://acamedia.ac-nice.fr/>.

Les enseignants pourront déposer leurs vidéos jusqu'au vendredi 29 avril 2022.

Jury et prix

Un jury composé de deux représentants du Rectorat de Nice, de deux représentants du Département des Alpes-Maritimes et d'un représentant du monde audiovisuel se réunira afin de distinguer les 3 meilleurs projets.

Le jury prendra sa décision selon les critères suivants :

- cohérence et qualité visuelle de la vidéo (récit, images, montage),
- pertinence de la démarche pédagogique,
- implication des élèves dans la conception et la réalisation.

Les 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} prix distinguant les meilleures vidéos seront remis aux enseignants porteurs des projets et aux élèves impliqués lors d'une manifestation en présence du jury organisée le jeudi 9 juin 2022 après-midi, à la salle Laure Ecard à Nice.

Contact

Pour tout renseignement complémentaire, contacter :

Courriel : atelier_art_architecture@departement06.fr

Téléphone : 04 97 18 69 38